

PROCES-VERBAL CONSEIL FEDERAL

Date : 29/06/2026	Horaire : 19h00	Lieu : Webconférence
-------------------	-----------------	----------------------

ÉTAT DE PRÉSENCE

Prénom & Nom	Fonction	Statut
Gilles ERB	Président	Présent
Carine BLOCH	Vice-présidente	Présente
Adrien DODU	Trésorier général	Présent
Marie FRANCISCO	Trésorière adjointe	Présente
Fabrice KOSIAK	Vice-président	Présent
Cécile LEONARD	Vice-présidente	Présente
Emmanuel MARZIN	1 ^{er} Vice-président	Présent
Jean-Michel POULAT	Secrétaire général	Présent
Isabelle WEGEL	Vice-présidente	Présente
Elodie WEY	Elue fédérale	Présente
Vuthny SAVAN	Secrétaire générale adjointe	Présente
Vincent BLANCHARD	Elu fédéral	Présent
Christophe PORTE	Vice-président	Présent
Claire DELPOUVE	Elue fédérale	Présente
Sarah HANFFOU	Elue fédérale	Présente
Eric HENNEMANN	Elu fédéral	Présent
Sophie LARCHER	Elue fédérale	Présente
Stéphane LEBRUN	Elu fédéral	Présente
Patrick BEAUSSART	Elu fédéral	Présent
Sophie BODIN	Elue fédérale	Présente
Gwen GERONIMI	Elue fédérale	Présente
Kévin VERDOT	Elu fédéral	Présent
Pascal BERTRAND	Représentant des arbitres	Présent
Corinne COME	Représentante des arbitres	Présente
Jean-Christian GREMILLON	Représentant des éducateurs	Présent
Thierry ALBERTIN	Président de Ligue	Présent
Elidia ALCIDE DIT CLAUZEL	Présidente de Ligue	Présent
Isabelle ALLIOT-MICHOUX	Présidente de Ligue	Présent
Nico ANGENON	Président de Ligue	Présent
Sylvie AVIT RELET	Présidente de Ligue	Présente
Jean-René CHEVALIER	Président de Ligue	Présent
Philippe DUMONTEIL	Président de Ligue	Présent
Bernard FERRIERE	Président de Ligue	Présent
Charles GAVEAU	Président de Ligue	Présent

Prénom & Nom	Fonction	Statut
Patrick GILLMANN	Président de Ligue	Présent
Jean-Luc GUILLOT	Président de Ligue	Présent
Gérald HUIOUTU	Président de Ligue	Présent
Patrick LUSTREMANT	Président de Ligue	Présent
Renan THEPAUT	Président de Ligue	Présent
Ambdillah TOUMBOU	Président de Ligue	Présent
Robert VASSEUR	Président de Ligue	Présent
Marion VAYRE	Présidente de Ligue	Présent
Hélène VILO	Présidente de Ligue	Présent
Jean-Nicolas BARELIER	DTN	Présent
Magali ANDRIER	DG / DTNA	Présente
Thomas CHEVALIER	DGA	Présent
Nicolas DENNIELOU	Chef de cabinet	Excusé
Invités		
Christophe LEGOUT	FFTT – Directeur des compétitions	Présent
Maître Benjamin PEYRELEVADE	Dénovo Avocats	Présent

Ordre du jour
1. Coupe du monde 2027 et 2028 a. Présentation et point de situation b. Budget 2027 et 2028 c. Points juridiques et assurantiels d. Echanges e. Mandat au président 2. Information

Présentateur	Information
Gilles ERB	Présentation et point de situation Gilles ERB rappelle les enjeux de cette organisation. Il rappelle l'historique de cette coupe du monde et son impact médiatique, La coupe du monde 2027 se déroulerait à la Sud de France Arena de Montpellier du 29 mars au 4 avril. La coupe du monde 2028 se déroulerait à l'Adidas Arena de Paris (sous réserve de confirmation de la disponibilité de la salle) du 3 au 9 avril.

Présentateur	Information
Adrien DODU	Budget 2027 et 2028 Adrien DODU présente le budget équilibré de l'ordre de 3,7 M€ pour 2027 et 4,1 M€ pour 2028.
Benjamin PEYRELEVADE	Points juridiques et assurantiels Maître Benjamin PEYRELEVADE présente les points juridiques liés au contrat avec la société WSH (droits applicables Suisse, arbitrage en cas de litige soumis au TAS) et les risques assurantiels liés à cette compétition. Les bénéfices de l'organisation seront partagés à 80% pour la FFTT et 20% pour le WSH.
Gilles ERB	Echanges Sur le périmètre de la filiale commerciale de la FFTT, il n'est pas encore stabilisé. Il est rappelé que la société commerciale n'est pas le sujet du jour. Cela étant, il est projeté la création de la société en janvier 2027 si l'Assemblée Générale du 12 décembre 2026 donne son aval. En ce qui concerne le sponsoring, à date, aucun sponsor n'est signé puisque nous n'avons pas encore signé le contrat avec le promoteur. En revanche, nous savons qu'il nous faut trouver 550K€ pour équilibrer le budget. Néanmoins des discussions ont été entamées avec les sociétés Liebherr, Crédit Mutuel et Leapmotor. Ces trois prospects ont donné des signaux très positifs. En juillet, nous prendrons l'attache de notre partenaire Hylo pour leur soumettre notre offre. Bien sûr, nous devons d'abord signer le contrat avec l'ayant droit de la Coupe du Monde avant d'aller plus loin. En complément du sponsoring, le GESI (fond d'aide de l'Etat) nous a garanti une aide de 800K€ ce qui correspond à la norme des aides de l'État pour le budget d'une manifestation internationale (20%). 5% d'aléa ont été prévus dans le budget et nous semblent suffisants. L'organisation de la coupe du monde comporte bien 2 volets (2027 et 2028). Le résultat financier doit être pensé à l'issue des deux coupes du monde (le bénéfice d'une année pourrait compenser une perte l'année suivante par exemple). Mais il n'est pas considéré que le risque soit plus grand à Paris. Certes les charges seront plus importantes (location de la salle, sécurité, les charges de traiteur) mais les produits seront aussi plus importants (ticketing, hospitalités). Par ailleurs, les discussions avec les partenaires citées plus haut portent sur les deux éditions. Potentiellement, nous avons un peu plus de temps pour trouver de nouveaux partenaires pour Paris.

Présentateur	Information
	Il est indiqué que ce sont des événements 100% lucratifs et qu'il n'y a donc pas de rescrit fiscal. En ce qui concerne les assurances, il est indiqué qu'un contact avec la MAIF (assureur de la FFTT) a été pris et que celle-ci analyse le sujet. Il est précisé, comme indiqué ci-dessus, que le contrat avec WSH intègre bien la coupe du monde 2027 et celle de 2028. Elles sont donc juridiquement liées. Les bénéfices seront partagés entre la FFTT (80%) et WSH (20%). En ce qui concerne le rôle de Michel Gadat, il est précisé qu'il intervient en tant que généreux facilitateur notamment sur l'édition de Montpellier où son réseau politique est précieux.
Jean-Michel POULAT	Mandat au président Il est demandé au Conseil Fédéral de voter la résolution suivante : "Le conseil Fédéral, après avoir pris connaissance de la présentation du projet d'organisation par la FFTT de la coupe du Monde individuelle de tennis de table, en 2027 et en 2028 en France (à Montpellier, puis à Paris), après avoir été éclairé sur le contrat à conclure avec la société WSH et sur l'état des discussions sur la location des enceintes sportives, approuve le projet et autorise en tant que de besoin sa mise en œuvre. Il donne à cet effet tous pouvoirs au président pour finaliser et régulariser le contrat avec WSH, et plus largement pour prendre tous actes et accomplir toutes démarches afin de permettre à la FFTT d'organiser la coupe du Monde 2027 et 2028, en s'assurant toutefois préalablement de la confirmation définitive de la disponibilité de l'enceinte sportive devant accueillir la compétition à Paris en 2028." Le vote est ouvert en séance. Pour permettre au plus large nombre de membres du Conseil Fédéral de s'exprimer, le vote est ouvert jusqu'au 30 juin à 8h00.
Jean-Michel Poulat	Information Par un vote réalisé en ligne entre le 22 et le 28 juin 2026 le Conseil Fédéral a approuvé la composition du nouveau Jury d'Appel : Manon Corre : 13 voix pour 1 contre 0 abstention Florent Lajat : 13 voix pour 0 contre 1 abstention Kelly Bitbol : 14 voix pour 0 contre 0 abstention Bernard Frebet : 14 voix pour 0 contre 0 abstention Jean Montagut : 14 voix pour 0 contre 0 abstention Rémi Rongier : 14 voix pour 0 contre 0 abstention

Présentateur	Information
	Sébastien Pastor : 14 voix pour 0 contre 0 abstention Jean-Pierre Naudin : 14 voix pour 0 contre 0 abstention Ce nouveau Jury d'Appel se réunit le 1 juillet 26 au siège de la FFTT et en webconférence pour, entre autres élire sa ou son président. Pour information il sera amené à traiter son premier dossier dans les jours qui suivent.

DÉCISIONS

Description	Décompte des voix	Date de mise en application
Le conseil Fédéral, après avoir pris connaissance de la présentation du projet d'organisation par la FFTT de la coupe du Monde individuelle de tennis de table, en 2027 et en 2028 en France (à Montpellier, puis à Paris), après avoir été éclairé sur le contrat à conclure avec la société WSH et sur l'état des discussions sur la location des enceintes sportives, approuve le projet et autorise en tant que de besoin sa mise en œuvre. Il donne à cet effet tous pouvoirs au président pour finaliser et régulariser le contrat avec WSH, et plus largement pour prendre tous actes et accomplir toutes démarches afin de permettre à la FFTT d'organiser la coupe du Monde 2027 et 2028, en s'assurant toutefois préalablement de la confirmation définitive de la disponibilité de l'enceinte sportive devant accueillir la compétition à Paris en 2028.	Approuvé (22 voix pour, 0 abstention, 3 contre)	Immédiate